

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Sources historiographiques](#)[Collection Théodoret de Cyr, Histoire ecclésiastique](#)[Item Livre V. Chapitre XLI \(39\), 18-23. Le diacre Benjamin](#)

Livre V. Chapitre XLI (39), 18-23. Le diacre Benjamin

Informations générales

Date milieu du Ve s.

extrait situé sous le règne de Wahrām V

Langue grec

Type de contenu Texte historiographique

Informations éditoriales

Éditions

Texte grec avec traduction latine:

PG 82, Paris, 1857, col. 1273-1276.

Texte grec avec traduction allemande:

Parmentier, L., révis. Hansen, G. C., *Theodoret Kirchengeschichte, (Griechischen christlichen Schriftsteller der ersten Jahrhunderte N.F. 5)*, Berlin, 1998.

Texte grec avec traduction française:

- Canivet, P., *Théodoret de Cyr. Histoire Ecclésiastique, II (Livres III-V), (Sources Chrétiennes 530)*, Paris, 2009 (avec bibliographie et histoire de la recherche), p. 496-499.

- Cousin, L., *Histoire de l'Église écrite par Théodoret*, Paris, 1676, p. 340-341.

Références bibliographiques

- Azéma, Y., «Théodoret de Cyr» *Dictionnaire de spiritualité* 15, 1990, col. 418-435.

- Bardy, G., «Théodoret de Cyr», *DTC XV*, 1943, col. 299-325.

- Guinot, J. N., *L'exégèse de Théodoret de Cyr (Théologie historique 100)*, Paris, 1995.

- Urbainczyk, Th., *Theodoret of Cyrrhus, the Bishop and the Holy Man*, Ann Arbor, 2002 (voir bibliographie).

Liens

site [Remacle](#)

Indexation

Noms propres [Benjamin \(Beniamin\)](#), [Romains](#)

Sujets [ambassadeur](#), [bâton](#), [diacre](#), [mage](#), [main](#), [mort](#), [ongles](#), [pied](#), [renier](#), [roseau](#), [sauveur](#), [supplice](#)

Traduction

Texte

Livre V, chapitre XXXIX.
Persécution contre les chrétiens de Perse.
Le diacre Benjamin

18. Sur l'ordre [du roi], un diacre nommé Benjamin fut arrêté et mis en prison. Un ambassadeur des Romains vint deux ans plus tard pour régler certaines questions. Ayant appris cela, il requit du roi de relâcher le diacre.

19. Le roi demanda à Benjamin de s'engager à n'instruire aucun mage de l'enseignement chrétien. L'ambassadeur promit que Benjamin souscrirait aux conditions. Benjamin cependant, ayant écouté les recommandations de l'ambassadeur, s'écria: «Je ne puis m'abstenir de transmettre la lumière que j'ai reçue, car le texte des saints Évangiles montre quelle peine mérite celui qui cache son talent.¹»

20. Pendant ce temps, le roi, n'ayant rien su de cette réponse, ordonna qu'on le relachât. Mais le [diacre] continua, selon son habitude, à chercher ceux qui étaient captifs des ténèbres de l'ignorance, et à les conduire à la lumière de l'intelligence.

21. Un an plus tard, le roi en ayant été averti, le manda et lui ordonna de renier celui qu'il adorait. Il questionna alors le roi: «quelle peine pouvait mériter celui qui laisserait son royaume pour en choisir un autre?»

22. Il répondit: «La mort et le dernier supplice». Alors, avec une suprême sagesse, [Benjamin] lui dit: «Que subirait alors un homme qui, ayant abandonné son créateur, son inventeur, son nourricier et son sauveur, ferait d'un de ses compagnons un dieu et lui rendrait un culte réglementaire?»

À ces mots, le roi fut exaspéré. Il [ordonna d']effiler vingt roseaux et de les enfoncer sous les ongles de ses mains et de ses pieds.

23. Mais s'étant rendu compte qu'il se moquait de ce supplice, il fit à nouveau effiler un autre roseau qu'il fit pénétrer à plusieurs reprises en continu dans les parties naturelles, lui causant d'inexprimables douleurs. Après ce supplice, le barbare impie le fit empaler sur un bâton noueux. Ainsi rendit l'âme le noble combattant. Des milliers d'autres supplices semblables ont été réalisés par ces impies.

Traducteur(s)d'après Pierre Canivet

Description

Analyse du passage

Allusion à la parabole des talents en Mt 25, 14-30 > Lc?[]

Reprise de la *Thérapeutique des maladies helléniques* IX, 32, traité antérieur daté de 423 (contemporain des faits), avec ici de nouveaux détails. Cf. Canivet, P., *Théodore de Cyr. Histoire Ecclésiastique, II (Livres III-V)*, (*Sources Chrétiennes* 530), Paris, 2009, Introduction p. 30 et p. 493 n. 3.

Parallèles dans:

- le [Martyre de 'Abdā et ses compagnons](#) (en différentes langues);
- la *Chronique* de Séert I/2, chapitre LXXI, p. 328 [216];
- les chroniqueurs arabes chrétiens 'Amr ibn Mattā, éd. Gismondi, p. 27, puis Şliba ibn Yuḥannān, éd. Gismondi, p. 16;
- Michel le Syrien, *Chronique universelle* (VIII, 3-4).

Pour l'étude de la *Vie* en arménien, en syriaque et en arabe, ainsi que les synaxaires grecs, et leurs dépendances vis-à-vis du texte de Théodoret, voir C. Jullien, F. Jullien (eds), *Les textes migrants. Transmissions interculturelles entre Orient et Occident*, (*Subsidia Hagiographica*), Bruxelles, 2023.

Édition numérique

Éditeur numériqueProjet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légalesFiche : Projet ANR TransPerse (CeRMI, CNRS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [Florence Jullien](#) Notice créée le 26/01/2022 Dernière modification le 01/07/2022

Βενιαμὶν δὲ τινα διάκονον συλλαβὸν καθεῖρξε. Δύο δὲ διεληλυθότων ἐτῶν, πρεσβευτῆς Ῥωμαίων ἀφίκετο περὶ ἐτέρων τινῶν πρεσβευῶν πραγμάτων· εἶτα τοῦτο μαθὼν ἤτησε τὸν βασιλέα τοῦ διακόνου τὴν ἄφεσιν. Ὁ δὲ βασιλεὺς ὑποσχέσθαι προσέταξε τὸν Βενιαμὶν ὡς οὐδενὶ τῶν μάγων τὴν Χριστιανικὴν διδασκαλίαν προσοίσει. Καὶ ὁ μὲν πρεσβευτῆς φυλάξειν τὸν Βενιαμὶν τὰ προσταχθέντα ἐπηγγείλατο. Ὁ δὲ Βενιαμὶν ἀκούσας τῶν τοῦ πρεσβευτοῦ παραινέσεων·

" Ἀδύνατον", ἔφη, "μὴ μεταδοῦναί με τοῦ φωτὸς οὐ μετέλαχον. Ὅποσης γὰρ ἄξιον τιμωρίας τὸ κατακρύψαι τὸ τάλαντον, ἢ τῶν ἱερῶν εὐαγγελίων ἱστορία διδάσκει".

Ἀλλὰ τούτων μὲν οὐδὲν τῆνι καῦτα γνοὺς ὁ βασιλεὺς ἐκέλευσεν αὐτὸν τῶν δεσμῶν ἀφεθῆναι. Ἐκεῖνος δὲ τὰ συνήθη δρῶν διετέλει, καὶ ζωγρῶν τοὺς τῷ ζόφῳ τῆς ἀγνοίας κατεχομένους καὶ τῷ νοερῷ προσάγων φωτί. Ἐνιαυτοῦ δὲ διελθόντος, ἐμηνύθη τῷ βασιλεῖ τὰ παρ' ἐκείνου γιγνόμενα, καὶ ἀγαγὼν αὐτὸν ἀρνηθῆναι προσέταξε τὸν ὑπ' αὐτοῦ προσκυνούμενον· ὁ δὲ ἤρετο τὸν βασιλέα τίνος τιμᾶται τὸν τὴν μὲν ἑαυτοῦ καταλυτόντα βασιλείαν, ἐτέραν δὲ προαιρούμενον. Ἐκείνου δὲ εἰπόντος ὅτι θανάτου καὶ τιμωρίας ἐσχάτης, εἶπεν ὁ σοφώτατος ἀνὴρ·

" Τί οὖν οὐκ ἂν πάθοι δικαίως ἄνθρωπος, τὸν μὲν ποιητὴν καὶ δημιουργὸν καὶ τροφέα καὶ σωτῆρα καταλιμπάνων, ἓνα δὲ τῶν ὁμοδούλων θεοποιῶν καὶ τὸ ὀφειλόμενον ἐκείνῳ σέβας τούτῳ προσφέρων;"

χαλεπήνας δὴ οὖν πρὸς τοὺς τοιούτους λόγους ὁ βασιλεὺς, εἴκοσι καλάμους ὀξύνας τοῖς τῶν χειρῶν καὶ τῶν ποδῶν ἐπέπειρεν ὄνυξιν. Ἐπειδὴ δὲ ἑώρα παίγνιον τὴν τιμωρίαν ὑπολαμβάνοντα, ἕτερον αὐτὸν πάλιν καλάμον ὀξύνας ἐπέβαλε τῷ παιδογόνῳ μορίῳ καὶ τοῦτον συνεχῶς ἐξαίρων τε καὶ ἐνείρων ἀρρήτους τινὰς ἀλγηδόνας εἰργάζετο. Μετὰ τήνδε τὴν τιμωρίαν ὁ δυσσεβὴς καὶ θηριώδης ράβδον παχεῖαν ὄζους πάντοθεν ἔχουσαν εἰσωθῆναι διὰ τῆς ἑδρασεκέλευσεν. Οὕτω τὸ πνεῦμα παρέδωκεν ὁ γενναῖος ἀγωνιστής.